

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LA PRESIDENTE DE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2009-55 créant l'unité mixte de recherche UMR 933 ;

Vu la décision n° 2013-47 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 933 ;

Vu la décision n° 2014-108 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 933 ;

Vu la décision n° 2019-7 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 933 ;

Décident :

Article 1 : Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 933 intitulée " Childhood genetic disorders - GenDis / Maladies génétiques d'expression pédiatrique " de Monsieur Serge AMSELEM.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2024.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LA PRESIDENTE DE SORBONNE UNIVERSITE